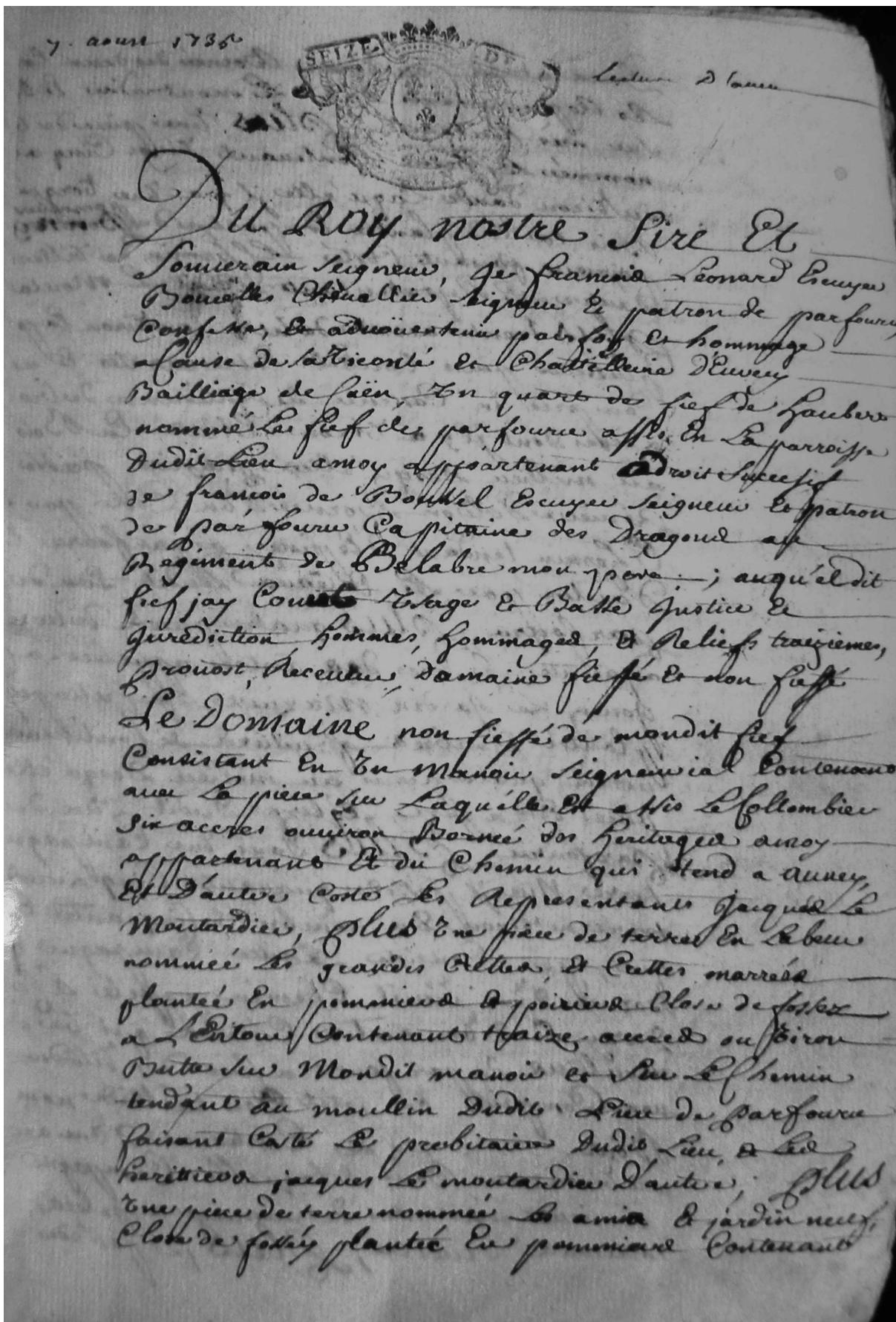


# Aveux de François Leonard Boussel le 7 août 1736

Archives de Féral 1 044.jpg



Domaine non pieffé ay Rendez  
Adeuances autres que les traiz jures  
Et autres Casualitez dues aux pieffes  
Suivantes Et coutume de normandie  
Cent cinquante acres de la terre du Domaine  
qui Composent les heritages du Domaine  
pieffé de Mondit sief, a cause  
Desquels Mesme sief de Parfoures  
et de peyg. De Dois au Roy mon souverain  
Seigneur soy hommage, Reliefs +  
Traizieme service du Baou Et arriev  
Baou le cas Espeant, Et Ensuite  
a cause de mondit sief de parfoures jure  
au Roy mon souverain En sa Preete du  
Domaine dudit Caen aux termes de Parques  
Et Saint Michel par moitié Et par Chau  
au Le somme de vingt Livers de Rond  
Protestant d'augmenter ou diminuer a  
present mon adue syl Vie a ma  
Connoissance que je le doive faire  
En soy deugoy qd le signé Et a Jeluy  
apost le Backet de mes armes Ce vingt  
septieme jour de septembre mil septe cent  
trenta quatre signé de Boussel parpourus  
Catholique Suy paseil adue Retenu aux  
avantages de la Cour des Comptes oydes et  
finances de normandie pour estre informé  
du Contente En jeluy Dans trois mois  
suivant la commission la jiedee et vingt

des gran fane, françois dubosq, guillaume b  
michel le cheneau, guillaume ducal tenu  
dominante audi levi et villes  
l'heure que nous appellerons le repas du noembre de  
plusieurs autres portant clef latte haute messe  
gavotte des villes qui ont avec nous sing n<sup>e</sup>  
digne tant sur la gavotte minute que grotte  
ainsy que de la gavotte d'informate  
jean fiant ~~f. dubosq~~ ~~grault~~  
abb le cheneau ~~g. ducal~~  
auray ~~ff~~

Porterelle a l'auray le 1<sup>er</sup> aout 1731  
fitte et exploite le couvent de la  
sacredunivit pheuz ~~ff~~

( Aveu du 28 septembre 1734  
A.D. du Calvados 8 E 7935 )  
(contrôlé à Evrecy le 7 août 1735)

A.D.Seine-Maritime 2 B 406

7 aoust 1735

lecture d'acte

D u Roy Nostre Sire et Souverain Seigneur, je François Léonard escuyer Boucelles chevallier seigneur et patron de Parfouru, confesse et advoüe tenir par foy et hommage a cause de sa Viconté et Chattellenie d'Evrecy Baillage de Caen, un quart de fief de haubert nommé le fief de Parfouru assis en la parroisse dudit lieu a moy appartenant a droit successif de François de Boussel escuyer Seigneur et patron de Parfouru capitaine des Dragons au régiment de Belabre mon père, auqu'el dit fief jay court usage et basse justice et juridiction, hommes, hommages, et reliefs traizièmes, provost, receveur, domaine fieffé et non fieffé

Le Domaine non fieffé de mondit fief consistant en un manoir seigneurial contenant avec la pièce sur laquelle est assis le Collombier ( 1 ) six accres ou viron bornée des héritages a moy appartenant et du chemin qui tend à Aunay ( 2 ) et d'autre costé les représentants Jacques le Moutardier ( 3 ), plus une pièce de terre en labeur nommée les Grandes Crettes ( 4 ) et Crette Maresq ( 4 ) plantée en pommiers et poiriers close de fossés a l'entour contenant traize accres ou viron butte sur mondit manoir et sur le chemin tendant au moulin dudit lieu de Parfouru ( 5 ) faisant costé le Presbitaire dudit lieu ( 6 ) et les héritiers Jacques le Moutardier d'autre ...

1) le colombier; N° 131 du plan cadastral

2) le chemin qui tend à Aunay; il s'agit fort certainement du chemin dit de Parfouru à Epinay, l'autre chemin proche est dit de Parfouru à Villodon

3) les représentants le Moutardier: ces derniers étaient dits Sieurs du Ruaudé depuis plusieurs générations; le Ruaudé ou Ferme du Ruaudé est situé en bordure du chemin de Parfouru à Epinay et se trouve proche du château et des Maisons citées dans l'acte de vente de 1767; un litige au sujet de rentes dûes opposera les de Bousset et les le Moutardier pendant plus d'un siècle; en 1682, Gaspard le Moutardier, héritier de son père Jacques est poursuivi par de nombreux créanciers, une liasse concernant la "distribution des deniers d'héritages" cotée 1 B 3384, A.D. du Calvados nous renseigne sur le litige l'opposant à François de Bousset sur le règlement de rentes respectives ainsi que sur les terres possédées par les le Moutardier; il est notamment fait mention de pièces de terre jouxtant le Seigneur de Parfouru d'une part, limitées par le chemin menant à Epinay, et permettant "aux bestiaux d'aller boire à la rivière d'Oldon", de la ferme du Ruaudé; il peut s'agir des parcelles 87 et 88 du plan ou tout au moins de terres proches de ces mêmes parcelles. ce litige sera réglé par "un accord avant procès" le 26 juin 1688 (8 E 7859 A.D.) devant le notaire de Villers, les rentes sont pratiquement annulées sauf en ce qui concerne quelques chapons, des œufs et un gâteau de mariage qui faisaient partie des rentes sieuriales dûes aux de Boissel depuis plus de cent ans...

4) voir sur le plan cadastral, les parcelles 104, 105, et 105 bis, regroupées sous l'appellation La Grande Crette, dans les matrices cadastrales (2 MI CA 556, A.D. du Calvados)

5) le chemin tendant au moulin de Parfouru, voir sur le plan l'avenue qui descend vers la rivière, en direction du moulin et qui pouvait n'être qu'un chemin en 1735

6) le "presbitaire"du dit lieu ...l'allusion au"presbitaire"pourrait étonner quand on sait qu'il se trouve dans la section A dite de l'église, mais l'explication est fournie par un acte du 15 mai 1741,( 1 B 1170,A.D. du Calvados) il concerne la tutelle de l'enfant mineur de feu François de Boussel,la mère,Françoise de la Roque est nommée tutrice et une précision est apportée au sujet d'un projet du"deffunt"

"et d'autant que le dit feu Seigneur de Parfouru,de son vivant avoit acheté d'un nommé Jean Caillot quelques herittages en lad. paroisse de Parfouru proche l'église,sur lesquels herittages il subsiste quelques bastiments dans le dessein d'échanger lad. portion d'herittages et de bastiments acquis contre le presbitaire et entretenant actuel du presbitaire de Parfouru qui sont a sa bienséance et joignant l'entretenant de la maison seigneurialle de Parfouru,lesd. sieurs parens ont autorisé lad. dame tutrice le Sieur tuteur actionnaire le parent consulaire de continuer le projet dud. feu seigneur de Parfouru "....

